

Objet : demande de restitution du dépôt de garantie

Lettre recommandée avec demande d'avis de réception

A ..., le ...,

Madame, Monsieur,

Suite au congé délivré le, nous avons établi un état des lieux contradictoire le (ou un huissier a établi un état des lieux, le) du logement situé à et procédé à la restitution des clés.

L'état des lieux d'entrée établi contradictoirement (ou par huissier) le et celui de sortie précité démontrent qu'aucune dégradation dans le logement loué ne m'est imputable. Par ailleurs, je vous ai intégralement réglé les loyers et charges que je vous devais.

Plus d'un mois s'est écoulé depuis la remise des clés en main propre, ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, des clés au bailleur ou à son mandataire et vous ne m'avez pas restitué le dépôt de garantie d'un montant de que je vous avais versé lors de mon entrée dans les lieux.

Or, selon l'article 22 de la loi du 6 juillet 1989, la restitution du dépôt de garantie doit intervenir dans un délai maximum d'un mois à compter de la remise des clés lorsque l'état des lieux de sortie est conforme à l'état des lieux d'entrée.

Je vous rappelle qu'à défaut de restitution dans les délais prévus, le dépôt de garantie dû au locataire est majoré d'une somme égale à 10% du loyer mensuel en principal, pour chaque période mensuelle commencée en retard.

Je vous remercie donc de bien vouloir faire le nécessaire dans les dix jours, à réception de ce recommandé. Au-delà, je me verrai contraint(e) de porter le litige devant la juridiction compétente afin de demander le remboursement du capital et le paiement des intérêts.

Je vous rappelle ma nouvelle adresse :

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Modèle donné à titre indicatif destiné à vous aider à rédiger votre courrier : il est de votre responsabilité de vérifier que le modèle correspond effectivement à votre situation.